

par la plus grande onverture pour en recueillir le poisson, puis il ne faut que retirer la ficelle pour les retendre, les perches ne servant qu'à passer pour la première fois la ficelle." (1)

L'abondance de la pêche dans ce lac devint aussitôt d'un grand secours aux habitants des Trois-Rivières. Les *Relations* en parlent par la suite comme d'une ressource inappréciable dont on tira parti en plus d'une circonstance. De pareils faits nous étonnent, nous qui savons quelle riche pêcherie renfermait le fleuve en face du fort même, sans compter les bouches du Saint-Maurice, tous lieux qu'on avait sous la main avant que de se rendre jusqu'au lac Saint-Paul.

* * *

Au mois d'août 1651 eut lieu l'inventaire des biens de feu Jacques Hertel, décédé récemment. (2) Il y est fait mention d'un titre de fief en date du 16 avril 1637, d'une lieue et demie de terre, côté sud du fleuve, "dont on n'a pas pris possession." (3) L'acte est fait en faveur de François Hertel, "fils et héritier de Jacques Hertel", dit le notaire que nous citons. Or François était né en 1642, soit cinq années après la date de la concession; le père l'aurait donc transportée à son fils après la naissance de ce dernier. Quoi qu'il en soit, c'est le premier octroi de terre que nous connaissons sur la rive droite du Saint-Laurent vis-à-vis des Trois-Rivières. La famille Hertel ne paraît pas avoir occupé de terrain de ce côté-là dans les commencements des Trois-Rivières.

Jacques Hertel, sieur de la Frenière, du bourg de Fécamp, pays de Caux, en Normandie, était arrivé au Canada vers 1615 avec Jean Godefroy et tous deux furent employés comme interprètes. La compagnie des Cent-Associés leur accorda des

(1) Ce procédé est encore en usage dans les environs des Trois-Rivières; il sert principalement à prendre la loche; ne confondons pas celle-ci avec le "petit poisson des Trois-Rivières."

(2) Greffe du notaire Séverin Ameau, Trois-Rivières.

(3) Voyez dans le présent travail, année 1647, où était situé ce terrain.